

N° 25/096

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL

DE Nancy

1ère chambre

**Avis de mise à disposition des décisions au greffe le
28/04/2025 à 15h30**

Audience du 28/04/2025 à 11h00

PRESIDENT : Monsieur WALLERICH

01) N° 2500646

RAPPORTEUR : Monsieur WALLERICH

Demandeur PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Défendeur M. X

Autres parties MINISTERE DE L'INTERIEUR

LA PREFETE DE LA HAUTE-MARNE demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2402552 du 8 janvier 2025 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui a annulé son arrêté du 19 septembre 2024 par lequel il a fait obligation de quitter le territoire sans délai à M. X, a fixé le pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an.

Dispositif

Jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la requête formée par la préfète de la Haute-Marne contre le jugement du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne n° 2402552 du 8 janvier 2025 il sera sursis à l'exécution de ce jugement.

Le président de la 1ère chambre,

M. WALLERICH